

Assemblée générale ordinaire

Mardi 07 mars 2023 à 17h00

Tibits, Lausanne + En ligne via Zoom

Ordre du jour, selon l'art. 6 des statuts

1. Constitution de l'Assemblée générale
2. Rapports d'activités 2022
3. Rapport financier 2022
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation des rapports et décharge des organes
6. Élections
7. Proposition de modification des statuts, relative au droit d'accès du Secrétaire général au compte bancaire de la SMP
8. Activités 2023
9. Présentation du budget 2023 et approbation
10. Divers, Q&A

Pour figurer à l'ordre du jour, la proposition d'un membre doit être reçue et être en mains de la Secrétaire générale par écrit (adresse ci-dessous) au moins dix jours avant la date de l'assemblée pour qu'elle puisse être portée à la connaissance des membres de la SMP, comme complément à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise en dehors de l'ordre du jour (art. 6.6 des statuts).

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux.



Le Président
Thierry Labriet



La Secrétaire générale
Delphine Poussereau

Genève, le 02 février 2023